

8

B<sup>2</sup> 9

1

# Les Antilles Françaises

*Les Productions*

*Le Climat et la Vie*

*Les Enfants Célèbres*

PAR EMILE GONNE



112

1913

MORLAIX — IMPRIMERIE HAMON ET KERVELLEC

36, Rue de Brest, 36

MANIOC.org  
Réseau des bibliothèques  
Ville de Pointe-à-Pitre





Les Antilles  
Françaises

# CONFÉRENCE

*faite à la Société d'Education Populaire  
de Morlaix*

22 JANVIER 1911.

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Si de Morlaix nous passons à l'entrée du Golfe du Mexique, — la distance est considérable, mais est-il rien d'impossible au siècle de l'aviation ? — nous trouvons un groupe de petites îles que l'on ignore généralement, que l'on confond volontiers avec les nouvelles colonies. Les critiques passionnées et le dénigrement dont elles sont trop souvent l'objet, contribuent à égarer sur leur compte une opinion nullement avertie.

Combien peu elles méritent d'être ainsi maltraitées ? Ce groupe d'îles, ce sont les Antilles françaises. Les deux principales sont la Guadeloupe et la Martinique, séparées par un intervalle de 100 kms que coupe l'île anglaise de la Dominique ; dans le voisinage immédiat de la Guadeloupe, nous voyons la Désirade, la Marie-Galante et le groupe des Saintes ; plus au nord, St-Barthélémy, achetée en 1878 à la Suède et la partie septentrionale de Saint-Martin dont le reste est à la Hollande. Ce sont pour la plupart des îles volcaniques, aux montagnes hautes et pittoresques, aux superbes plantations, aux villes commerçantes et européennes, à la population active et intelligente.

En un mot, îles enchantées, véritables terres promises qu'il suffit de voir, ne fût-ce qu'une fois en passant, pour emporter d'elles un souvenir ineffaçable. C'est de la Guadeloupe et de la Martinique, françaises depuis trois siècles, que je vais vous entretenir quelques instants.

Mon sujet est vaste : je ne pourrai dans cette causerie qu'effleurer certaines parties ; je m'étendrai particulièrement sur trois points qui m'ont paru mériter votre attention : les productions, le climat, la vie, et enfin les enfants célèbres des Antilles.

Au début de la colonisation, la Guadeloupe et la Martinique n'ont connu qu'une seule culture : celle de la canne à sucre. Le Père Labat y développa de 1695 à 1705 l'industrie sucrière. Les îles connurent une prospérité inouïe. « Les ports privilégiés pour le commerce d'Amérique participaient largement à cette prospérité : c'est alors que furent construits les édifices somptueux qui couvrirent Nantes, Marseille et surtout Bordeaux ». Cette prospérité fut malheureusement sans lendemain et je vais vous en donner la raison par une rapide analyse du système ou pacte colonial. Il a été organisé en France par Colbert, qu'on a coutume d'appeler un grand ministre (il le fut sous plus d'un rapport) mais que je n'admire pas pour les entraves dont il chargea notre commerce. Les caractères de ce système ou pacte colonial étaient les suivants :

1<sup>o</sup> La colonie devait envoyer tous ses produits à la Métropole et ne pouvait les écouler à l'étranger.

2<sup>o</sup> La colonie ne pouvait recevoir que des produits de la Métropole.

Ainsi les deux marchés étaient réciproquement liés ; la Métropole se réservait les produits coloniaux et de son côté la colonie ne pouvait s'approvisionner qu'avec des produits métropolitains.

3<sup>o</sup> Le commerce entre la Métropole et les colonies était fermé aux navires étrangers et réservé exclusivement au pavillon national. Le monopole du marché français fit que la production coloniale se porta exclusivement sur les denrées qui n'avaient pas de similaires en Europe.

Le sucre, que l'on ne savait alors extraire que de la canne à sucre, fut adopté par les colons et absorba tous les capitaux et toutes les terres. Ces sucres furent frappés à leur introduction en France, d'un droit de douane comme l'auraient été des produits étrangers ; malgré la taxe, la production du sucre fut très florissante et elle dévora autour d'elle toute autre espèce d'exploitation. Pendant le blocus continental de 1806, l'approvisionnement des denrées coloniales fut arrêté. On chercha le moyen de se procurer le sucre, auquel le consommateur était habitué et dont la privation était vivement ressentie.

La science, stimulée par l'intérêt, découvrit des procédés qui permettaient de l'extraire de la betterave. Déjà en 1812 la fabrication du sucre de betterave avait fait tant de progrès que le ministre Chaptal ne sut pas distinguer entre les deux qualités qui lui avaient été servies, quel était le sucre de canne.

La production indigène fit d'autant plus de progrès qu'elle était protégée contre les sucres coloniaux par un droit de douane qui ne pouvait l'atteindre à l'intérieur. On finit cependant par s'émouvoir de ces progrès et

aussi du sort misérable des colonies qui ne pouvaient plus écouler leur sucre.

Les lois du 3 Juillet 1861 et 16 Mai 1863 firent disparaître toute trace de ce pacte : avec le Sénatus Consulte du 4 Juillet 1866, les vieilles colonies acquirent une sorte d'autonomie financière et douanière. Mais le mal était déjà incurable, et depuis lors, les colonies sont dans un état de souffrance dont ce système a été la cause. Sans ce pacte, les colonies ne seraient pas exclusivement adonnées à une seule culture et elles n'auraient pas à souffrir de cette direction factice donnée aux travaux et aux capitaux. Sans ce pacte, l'industrie de betterave n'aurait pas fait en France autant de progrès, parce qu'elle aurait eu à supporter la concurrence du sucre étranger, ce qui aurait eu pour effet de ménager les transitions et de prévenir ces grands cataclysmes qui ont précipité les colonies du haut de leur prospérité dans une ruine profonde.

Ainsi l'histoire dira que Colbert n'a été grand que pour avoir mis de l'ordre dans nos finances, conseillé l'économie au roi et porté haut et ferme le sentiment de notre grandeur nationale. Quant à ses tarifs et à son pacte colonial, on sera unanime pour reconnaître qu'ils n'ont pas été la véritable cause de sa gloire et qu'ils n'ont contribué à l'étendre que par l'administration intéressée de ceux qui ont profité de son œuvre.

Malgré cette différence de traitement entre ces deux sortes de sucres et cette protection irraisonnée accordée à l'industrie de betterave, la Guadeloupe resta fidèle à sa vieille culture. Des économistes, des géographes, des administrateurs conseillent journellement à nos cultivateurs l'abandon de la canne à sucre et l'adoption des cultures vivrières. Les Antillais objectent avec raison qu'il ne leur est pas possible d'abandonner du jour au lendemain un matériel, un outillage, une organisation représentant plusieurs centaines de millions. Qu'en outre une partie des terres ne se prêtent qu'à la culture de la canne. Enfin, que cette culture et que l'industrie sucrière restent encore rémunératrices, que surtout elles occupent des milliers de bras dont le plus grand nombre resteraient inutilisés, en cas d'abandon.

Cependant si nos cultivateurs n'ont pu laisser en friche leurs champs de canne ; si nos industriels Antillais n'ont pu jeter à la ferraille un outillage un peu démodé, s'ils n'ont pu consentir à un vrai suicide, ils n'ont négligé aucune occasion pour moderniser leurs établissements. Les progrès réalisés sont tangibles, incontestables, et avec l'accroissement de la consommation mondiale et l'élévation des cours qui en est la conséquence, on peut espérer que, grâce à sa persévérance, la sucrerie coloniale française sortira peut-être de la douloureuse période des vaches maigres.

Tandis que la Guadeloupe a continué à fabriquer du sucre, la Martinique, plus prévoyante, s'est spécialisée de plus en plus dans la fabrication du Rhum. Cette industrie s'y est très développée depuis quelques années. Les usines ne sont plus les seules à en produire ; de nombreuses habitations trop éloignées des centres usiniers pour y porter leurs cannes se sont constituées en véritables distilleries agricoles et produisent directement avec le jus de la canne des rhums dont le parfum exquis laisse bien loin derrière eux ces mixtures livrées en Europe au consommateur sous le nom de rhum et qui n'ont de rhum que le nom. Le vrai rhum n'est autre chose que le tafia vieilli en fût ; le tafia lui-même est le produit de la distillation directe du jus de canne ou vesou, ou bien de la distillation des sirops provenant de la cuisson de ce vesou. On obtient au bout de peu de temps un rhum exquis, destiné tantôt à la population, tantôt à l'exportation.

Mais la boisson courante du pays c'est la grappe blanche extraite aussi du jus de la canne. Elle remplace pour ainsi dire le vin dans les campagnes des Antilles où, par suite de la chaleur qui occasionne une transpiration abondante et de la grande quantité d'eau que l'on boit, il se produit une élimination rapide et considérable de l'alcool ingéré. Il faut encore remarquer qu'on n'a jamais considéré cette grappe blanche comme exerçant une influence fâcheuse. La population des Antilles l'expérimente depuis près de deux siècles et malgré la faible importance de l'impôt sur l'alcool, malgré le bas prix du liquide qui le met à la portée de toutes les bourses, malgré l'usage général qui en est fait, il ne semble pas que cette boisson nous ait été nuisible. La population de la Martinique qui s'élevait en 1820 au chiffre de 100 000 habitants, atteignait avant l'éruption 200.000 habitants ; sa densité est de 200 habitants par kmq. Les statistiques montrent que la dépopulation n'existe pas à la Martinique. Or, étant donné que l'on considère l'alcool comme l'un des facteurs de la dépopulation, on voit qu'ici ce facteur n'a guère eu d'action : cela sans doute à cause de la bonne qualité de l'alcool consommé.

De nos jours, la Martinique produit plus de 20 millions de litres de rhum ; elle en produit plus que la Guadeloupe et les Antilles anglaises réunies. Elle ne tardera pas à occuper la première place pour l'exportation du rhum. Et j'ose avancer que si des mesures sévères étaient prises contre les mauvais alcools de la Métropole, le rhum de la Martinique trouverait chez vous de nombreux consommateurs et ne produirait certainement pas les tristes effets de la dépopulation que vous déplorez actuellement.

Après la canne à sucre, vient le caféier. L'introduction du caféier aux Antilles est du domaine de l'histoire. Vous me permettrez de vous rappeler à ce sujet la pro-

fonde révolution que causa au XVIII<sup>e</sup> siècle l'avènement du café et vous verrez en même temps les causes de son introduction aux Antilles.

Le cabaret est détroné, l'ignoble cabaret où sous Louis XIV se roulait la jeunesse française entre les jeux et les tonneaux. La boutique, élégante de causerie, salon plus que boutique change, ennoblit les mœurs. Le règne du café est celui de la tempérance. « Le café, dit Michelet, la sobre liqueur puissamment cérébrale, qui tout au contraire des spiritueux augmente sa netteté et sa lucidité, le café qui supprime la vague et lourde poésie des fumées d'imagination, qui du réel bien vu, fait jaillir l'étincelle et l'éclair de la vérité. »

Les trois âges du café sont ceux de la pensée moderne. Ils marquent les moments solennels du brillant siècle de l'esprit.

Le café arabe la prépare, même avant 1700. Ces belles dames que vous voyez dans les modes de Bonnard humer leur petite tasse, elles y prennent l'arome du très fin café d'Arabie. Et de quoi causent-elles ? De la coiffure à la sultane, des Mille et une nuits.

Bientôt commence le règne du café Indien, abondant, populaire, relativement à bon marché. Bourbon, notre île Indienne où le café est transplanté, jouit tout à coup d'une fortune inouïe. Ce café de terre volcanique fait l'explosion de la régence et de l'esprit nouveau, l'hilarité subite, la risée du vieux monde, les saillies dont il est criblé, ce torrent d'étincelles dont les vers légers de Voltaire et les Lettres Persanes, nous donnent une idée affaiblie.

La lave de Bourbon pas plus que le sable arabe ne suffisait à la production. C'est alors qu'on songea à faire transporter le café dans les puissantes terres des Antilles.

L'introduction du caféier à la Martinique est due au capitaine de génie Desclieux, dont le dévouement est resté célèbre.

Lorsque Desclieux partit de France en 1727, le régent lui remit trois petits plants du jardin du roi. La traversée fut longue et pénible : quelques jours avant d'arriver au port, l'eau manqua et l'on fut obligé de réduire à la demi-ration les matelots et les passagers. Desclieux se priva d'une partie de sa ration pour arroser ses caféiers. Deux moururent, mais le troisième, cultivé par lui avec le plus grand soin, fut la souche de tous les caféiers des Antilles et de l'Amérique centrale. Les caféiers réussirent si bien que cette île en envoyait peu de temps après dix millions de livres. « Ce fort café, dit Michelet, celui des Antilles, plein, corsé, nourrissant aussi bien qu'excitant, a nourri l'âge adulte du siècle, l'âge fort de l'encyclopédie. Il fut bu par Buffon, par Diderot ; Rousseau ajouta

sa chaleur aux âmes chaleureuses, sa lumière à la vue perçante des prophètes assemblés dans l'ancre de Procope qui virent au fond du noir breuvage le futur rayon de 89.

Mais laissons là les hauteurs de l'histoire pour suivre l'évolution du caféier aux Antilles. Il prit une extension considérable à la Martinique, et à la veille de la Révolution, cette colonie produisait, comme nous l'avons vu, plus de 10 millions de livres. Depuis cette époque cette culture subit un contre coup pareil à celui de la vigne : des maladies nombreuses se sont attaquées au caféier. Les feuilles furent couvertes de larves du nom d'Elachiste et les racines furent rongées par des anguillules. Aujourd'hui la disparition des caféiers est un fait accompli.

A la Guadeloupe, au contraire, le café s'acclimate très bien et semble être jusqu'ici à l'abri de ces fléaux multiples qui ont frappé et ruiné les caféières de l'île sœur.

Le café est fort en honneur dans cette colonie, augure d'un bel avenir et je ne m'étonnerais point que d'ici quelques années la canne soit sacrifiée au café. La production va chaque jour grandissant ; à elle seule la Guadeloupe fournit à la métropole sur le million de kilos qu'elle consomme en café provenant de ses colonies près des 7/10<sup>e</sup> de cette consommation. Aussi est-il inexact de nos jours, d'appeler le café de provenance antillaise « café martiniquais ». La Martinique n'en produit plus en quantité suffisante pour sa propre consommation. Cette méprise s'explique : pendant longtemps la Martinique a été le chef-lieu et le marché général des Antilles. C'était à elle que les îles voisines vendaient leurs produits et achetaient les marchandises de la métropole. L'Europe ne connaissait que la Martinique et cette faveur ne connut plus de bornes lorsque l'une de ses plus belles créoles devint l'impératrice des Français.

Mais aujourd'hui les deux colonies sœurs sont sur le pied de complète égalité et c'est faire œuvre de justice que de rendre à la Guadeloupe l'honneur de vous fournir un café dont vous savez déjà les qualités.

Une autre denrée non moins précieuse et dont vous faites grand cas en Europe, le cacao, vous vient encore de ces deux colonies. Le climat et le sol sont favorables à cette culture. Les cacaoyers de la Martinique endommagés par l'éruption ont repris leur vigueur et le chiffre de l'exportation annuelle a déjà dépassé toutes prévisions. A la Guadeloupe, où les cacaoyers n'ont subi aucune crise notable, ils sont en bonne voie de prospérité.

L'administration locale reçoit journellement des demandes de concession de terrain dans la montagne pour la création d'exploitations nouvelles. Le cacao récolté est soumis par les commerçants exportateurs à un triage soigné et à un séchage. Il n'est mis en barils

que lorsqu'il est très sec. L'exportation atteint aujourd'hui 1.300 tonnes pour ces deux colonies, valant 2.600.000 francs. Comme vous le voyez, c'est à ces belles Antilles que vous devez en partie le chocolat que vous consommez sous des façons multiples et variées.

Et cependant quelle étrange réception faites-vous à ces denrées précieuses, comme le café et le cacao. L'on comprend difficilement déjà que vous protégiez votre sucre de betterave contre les sucres coloniaux. Le protectionnisme à outrance vous y oblige peut-être. Mais l'on ne peut s'expliquer pourquoi vous frappez d'un droit à leur entrée en France des denrées qui n'ont pas de similaires en Europe et qui sont françaises. Les colonies intéressées protestent contre un tel traitement ; elles font très justement remarquer que c'est sans raisons sérieuses que l'on impose des produits qui ne font aucune concurrence à l'industrie ou à l'agriculture de la métropole, que les produits de la métropole entrant en franchise sur leurs territoires, ce défaut de réciprocité constitue une réelle injustice. Certaines chambres de commerce se sont associées aux desiderata des colonies. C'est ainsi que la Chambre de Laval, le 14 décembre 1907, émettait le vœu que la « métropole favorise l'importation des produits coloniaux par tous les moyens possibles et notamment par l'atténuation des droits de douane sur les cafés, les cacao, thés et autres denrées secondaires. » Un pareil régime est contraire à l'équité. Nous le subissons depuis 1892 ; la France doit tenir à honneur, pour elle et pour son domaine colonial, de sortir sans retard d'une colossale iniquité.

Depuis quelques années seulement, la Martinique et la Guadeloupe ont adopté la culture de la vanille. La vanille des Antilles est originaire du Mexique. La culture, la fécondation et la préparation de la vanille demandent des soins longs et précautionneux. La fécondation des fleurs est une opération délicate ; elle se fait à main d'homme, car on ne possède pas aux Antilles, comme au Mexique, l'abeille qui se charge de porter le pollen de l'organe mâle sur l'organe femelle.

Plusieurs tentatives ont été faites pour l'acclimatation de cette précieuse mellipone mais elle a toujours été victime de l'abeille du pays. Les produits, obtenus sont de qualité supérieure et se vendent en France de 60 à 80 francs le kilogramme.

Depuis quelques années, une concurrence redoutable lui est faite sur le marché français par un produit industriel, la *Vaniline*, dont le pouvoir aromatisant est cent fois supérieur à celui de la vanille des Antilles, tandis que le prix d'un kilo de *Vaniline* n'est pas plus du double de celui de la vanille naturelle. Or, les vanilles des colonies françaises se paient 204 francs par 100 kilos à leur entrée en France, alors que la vaniline, quand elle vient de

l'étranger, acquitte un droit seulement de 5 0/0, augmenté de celui sur l'alcool employé à la fabrication, soit environ 100 francs par 100 kilos, d'où une concurrence redoutable qui fait effondrer les cours de la vanille naturelle. Les colonies réclament des droits compensateurs, ainsi que l'application à la vaniline de la loi sur les fraudes alimentaires.

Les colons des Antilles reviennent également à des plantations que les hauts cours dont a bénéficié longtemps l'industrie sucrière avait fait délaisser. L'anana emploie plusieurs centaines de bras ; il est utilisé pour la fabrication des conserves, mais cette industrie faiblit devant la concurrence faite par Singapour et actuellement l'on pense au transport de l'anana frais en France. Vous lui ferez certainement un accueil des plus chaleureux. La culture du cocotier a repris faveur. Le coco se consomme plutôt sur place surtout à l'état frais. On en boit le lait le matin à jeun ; à l'état sec, on l'emploie dans la pâtisserie. Non moins prisées sont les bananes très fines et très savoureuses des Antilles qui trouvent chaque jour des consommateurs plus nombreux en Europe. Et c'est pour répondre à vos pressants désirs qu'il a été établi récemment sur les paquebots reliant les Antilles à la France des chambres frigorifiques qui permettent de les transporter en bon état et à meilleur marché. L'on usera de ce système ingénieux pour faire figurer sur le marché français toute la collection des fruits des Antilles : tels que les mangues, les sapotilles, les oranges, les mandarines, les avocats et combien d'autres fort agréables au goût dont les noms m'échappent. Cette nouvelle branche de commerce est très intéressante pour les Antilles en ce qu'elle améliore leur situation économique, en créant une nouvelle source de revenus.

Dans ces heureux pays où « le pain pousse comme un fruit », les intempéries sont aussi soudaines que violentes. Chaque pays connaît un fléau destructeur : la France a ses inondations, l'Italie ses tremblements de terre, l'Algérie son sirocco, l'Inde son typhon. Mais nulle contrée n'est plus fréquemment éprouvée que les Antilles auxquelles la nature semble arracher d'une main ce qu'elle leur accorde de l'autre. Les tremblements de terre, les cyclones, les éruptions, tels sont les fléaux qui tour à tour et comme à l'envie ruinent et ravagent « les vrais joyaux » que sont ces îles. Les tremblements de terre y sont fréquents, mais peu redoutables. L'on y déconseille pour plus de sûreté la construction en maçonnerie. La population ne s'effraye plus de ces légères secousses qui passent souvent inaperçues. Cependant en 1839, la ville de Fort de France fut renversée par les mouvements du sol et la Pointe à Pitre a été partiellement détruite en 1843.

Les cyclones sont des tourbillons qui prennent nais-

sance dans la région des calmes intertropicaux. Chaque année, à l'époque de l'hivernage, les météorologistes peuvent constater la présence de plusieurs cyclones dans ces parages. Ces cyclones peuvent ne point traverser la ligne des Antilles, mais quand ils les visitent, des arbres sont déracinés, des voiliers jetés à la côte, des maisons enlevées, des récoltes détruites. Ces ouragans sèment sur leur passage la ruine, la misère, mais il faut l'avouer, jamais le découragement.

Le colon est fort dans l'adversité, il porte au cœur la triple cuirasse dont parle le poète latin. Le lendemain du cyclone qui a emporté son pain et ses espérances, il regagne son champ rasé et détruit et le prépare de suite à de nouvelles semences. Après les cyclones, ce sont tantôt les sécheresses, tantôt les inondations qui frappent les cultures. On peut dire que l'existence du colon se passe en des luttes perpétuelles contre les éléments. Le découragement ne manquerait pas de s'emparer d'âmes moins fortement trempées que celles de ces créoles.

D'éruption aux Antilles, je n'en avais guère entendu parler avant 1902. La catastrophe de Saint-Pierre, la perle des petites Antilles, le chef-lieu économique de la Martinique, a été détruite, incendiée par les laves et ensevelie sous les cendres. Le Mont Pelée a été découronné par l'éruption du 8 mai et par celle du 30 août 1902. Ce sont des dates qu'on ne peut évoquer sans une certaine émotion et sans un serrement de cœur. Plus de 40.000 créoles qui bravaient les colères du volcan, se sont endormis pour ne plus se réveiller, laissant après eux des vides et des pleurs. J'ai assisté à des spectacles douloureux... navrants, dont le seul souvenir me frappe encore de stupeur. J'ai vu dans les hôpitaux de la Guadeloupe, des hommes qui avaient perdu la notion des lieux et qui se voilaient la face devant tout ce qui était feu ou fumée. J'ai vu des orphelins sauvés comme par miracle, s'accrocher aux sœurs de Saint-Paul avec des cris amers et déchirants. J'ai vu des familles entières plongées dans le deuil et la misère. Ce sont là des scènes douloureuses que je ne puis vous représenter. La douleur est de ces sentiments qui s'expriment, se communiquent et ne se prêtent guère à la description....

Et pourquoi à 9 ans de distance, vous rappeler ces scènes tragiques : les pleurs d'un orphelin ou la détresse d'une veuve ? Le temps a déjà fait son œuvre, les blessures se sont refermées, les deuils sont défunts, les visages ne sont plus assombris. La nature réparatrice a replongé le volcan dans un sommeil séculaire. Aujourd'hui la végétation tropicale a repris ses droits dans toutes les parties dévastées où sont revenues des populations maintenant rassurées, ramenant avec elles la vie politique, après la vie économique. Toutes les communes ont repris leur existence municipale. Seule la commune de Saint-Pierre, supprimée par une loi de 1910, n'est pas

encore rétablie. Par une prudence que l'on comprend, l'administration s'abstient de favoriser la reprise de possession de ce centre. Mais en dépit du volcan, un mouvement se dessine déjà dans ce sens. Un service de bateaux à vapeur relie trois fois par semaine Fort de France à Saint-Pierre, transportant passagers et marchandises. Un warf y a été construit, cinq ou six immeubles y ont été édifiés au milieu des ruines. Saint-Pierre est le point désigné par la nature pour les échanges commerciaux entre toutes les localités comprises dans son arrondissement et l'extérieur. C'est un facteur qu'il n'est pas permis de laisser improductif. Le chef de la dernière mission géologique est partisan de sa reconstitution et ne croit pas que les triples éruptions de 1902 puissent jamais se renouveler.

De toutes les impressions que vous recevrez en débarquant aux Antilles, il en est une que je vous défie d'éprouver : celle du froid intense qui fouette et qui glace. En effet, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, il fait chaud. Non que le thermomètre escalade en tous temps des hauteurs invraisemblables, non que vous deviez vivre dans la crainte de l'insolation plutôt rare, ou de tous les accidents imputables au climat, mais encore une fois, il fait généralement chaud de 9 heures du matin à 5 heures du soir. Il n'y a en réalité de pénible aux Antilles que la continuité de la chaleur et lorsque sous votre ciel pluvieux et nuageux, où le soleil ne sait ni se montrer ni se cacher, lorsque je n'entends parler que de rhumes, de bronchites, de tuberculose et du reste, il ne m'en faudrait pas beaucoup pour me faire dire que les pays chauds sont plus éléments que les pays d'Europe, si je ne savais....

Je sais, en effet, qu'on meurt dans les seconds comme dans les premiers et si la mort y fait des siennes, c'est qu'apparemment il y a des maladies. Oui, aux Antilles comme partout vous rencontrerez des rhumes, des rhumatismes, des congestions, de la fièvre typhoïde, de l'anémie, de légers accès de fièvre, mais vous n'y trouverez aucune trace de ces maladies endémiques qui donnent à certaines colonies le terrible renom de « tombeau des Européens. » Il est un fait avéré que le Français d'Europe peut facilement s'établir aux Antilles, y faire souche et créer une famille. Comme preuve, je vous abandonne les 30.000 blancs qui vivent là-bas. Vous croyez fatalement toutes les colonies mauvaises, meurtrières. C'est un vieux préjugé, et loin de regarder de leur côté, c'est à qui de vous visera à l'idéal du poète : naître, vivre et mourir dans la même maison. Or, le Français n'a pas à redouter les climats tropicaux. Qu'il s'astreigne naturellement, sans efforts, à cette hygiène, qui n'est du reste nulle part superflue, il s'y trouvera absolument comme chez lui et quand il aura habité les Antilles, il éprouvera quelque chagrin à s'en éloigner.

Le colonial aime à voir lever l'aurore, non qu'il se pique de plus de vertu qu'un autre, mais pour jouir de la fraîcheur du matin et des gloires du soleil qui fait aimer la vie. Allées et venues, mouvement et animation se dessinent, les marchés sont en rumeur comme les champs et leurs travaux, les métiers bourdonnent, la ville revêt ses allures. Les bazars, les magasins s'ouvrent avec leurs étalages et le coup de plumeau des commis, les lycéens et les collégiens s'en vont le sac sur l'épaule, M. le Gouverneur reçoit, les caisses publiques et les guichets sont assiégés, les médecins civils, dont le sort est enviable partout, courent à leurs malades. Les magistrats se rendent à l'audience du tribunal, de la cour d'appel, de la cour d'assises, où la cause sensationnelle et même dépourvue de sensation attirera de fraîches et claires toilettes, en présence desquelles magistrats, jurés, défenseurs et accusés auront de quoi « vivre, souffrir, penser et aimer par le regard ». Et tout ce train continue jusqu'aux approches de midi. Le soleil donne alors de toutes ses forces ; c'est le moment de se cacher dans la « case » où après le dîner, la sieste, la flânerie et le désœuvrement exercent leur empire, tandis que la ville repose, elle aussi, déserte, accablée, silencieuse.

Elle s'éveille toutefois, s'étire, et de deux à cinq, c'est à peu près la réédition du matin. Vers cinq heures, les magasins se ferment, les bureaux se vident. M. le Gouverneur fait atteler et tous, fonctionnaires, employés, ouvriers sont de la fête qui commence avec les derniers feux du soleil et les premiers souffles du large. Ce sont dès lors des promenades sur les routes inoubliables du camp Jacob, des parties de pêche aux trois Ilets dont les coins charmants valent toutes les beautés de la Malmaison. Ce sont des excursions sur les montagnes pittoresques ou des courses sur les grèves baignées par le flot toujours bleu de l'Atlantique. Ceux qui ne goûtent pas les délicieuses beautés d'un soleil couchant, dirigent leurs pas vers ces cafés qui invitent à la manille, aux dominos, au jacquet, que l'on arrose de rafraichissements variés. D'autres, entichés de politique, s'en vont aux nouvelles. Chaque jour, en effet, et c'est heureux pour nous, les câbles français et anglais nous donnent un résumé des événements sensationnels de la France et du monde entier. Nous sommes renseignés et documentés sur tout et il est parfois difficile de se croire à dix jours de la douce France.

Très forte y est l'impreinte de l'éducation, de la civilisation métropolitaine. A part le doux parler créole, on n'y entend que le Français. Là-bas l'instruction primaire et secondaire est très répandue. Beaucoup de jeunes gens viennent en France compléter leurs études et fort nombreux sont ceux qui sortent brevetés de l'école polytechnique, de l'école centrale des arts et manufactures, de l'école supérieure des mines, des facultés de médecine,

de droit, des arts et métiers. Sur ces terres, berceau de la colonisation française, fonctionnent toutes les institutions fondamentales de la France ; tous les codes y ont été promulgués ainsi que les lois essentielles de la Métropole ; les droits politiques y sont aussi étendus, et si depuis quelques années ce n'est pas toujours avec la sagesse désirable, ces colonies n'en sont pas les seules responsables. Et comment s'empêcher de répéter après M. Jules Duval : « Les vieilles colonies sont à l'instar des îles éparses au voisinage du littoral français des parties intégrantes du territoire national, françaises par le cœur, le sang, les idées, l'ambition. » Et vous partagerez certainement l'opinion de ce sympathique ami des colonies lorsque j'aurai fait défiler devant vous les vaillants créoles qui ont mis leur courage ou leurs talents au service de la France.

Malgré l'exiguité de leur territoire, la Guadeloupe et la Martinique ont donné à la France les meilleurs parmi leurs enfants : des jurisconsultes, des amiraux, des généraux, des hommes d'Etat, des illustrations de premier ordre dans le domaine de la science, des arts et des lettres.

L'illustre général Dugommier, qui reprit Toulon aux Anglais en 1793 et tomba en pleine victoire l'année suivante à Sierra Negra, était de la Guadeloupe. De la Martinique, l'amiral Pothuau, le premier ministre républicain de la marine après l'ordre moral. Et tant d'hommes de guerre !

Le général Gobert (Guadeloupe) tué à Baylen en 1806. Le général Bouscaren tué à l'ennemi en Kabylie ; le général de Sonis, commandant du 47<sup>e</sup> corps et qui fut laissé pour mort à Joigny le 2 décembre 1870 ; les généraux de Gondrecourt, Motas, Bossant, Bégin, les deux généraux de la Jaille ; les généraux Caillard, Chanu, Chaumont, tous de la Guadeloupe.

C'est, il y a deux ans à peine aux mains d'un fils de la Guadeloupe que le gouvernement remettait le gouvernement suprême des armées de la République. Le général Brière de l'Isle, conquérant du Tonkin ; le capitaine de frégate Martial, émule de Nordenskyold, l'officier de marine de Saint Félix qui prit part au combat de Bazeilles et figure dans le tableau *Les Dernières cartouches*, tous de la Martinique.

Légion sont parmi les créoles, les héros anonymes qui versèrent leur sang pour la France. En 1794, ce fut grâce aux milices de la Guadeloupe que Victor Hugues, commissaire de la Convention, culbuta à la mer 8.000 Anglais qui s'étaient emparés de la colonie. Aussi la convention décréta-t-elle, suprême honneur pour l'époque, que ces milices « avaient bien mérité de la Patrie ».

A côté de ces gloires militaires, il en est d'un autre

ordre Le Martiniquais Pory Papy, député de la Martinique à l'Assemblée Constituante, refusa la grâce de son fils condamné, en échange du vote qu'on lui demandait d'émettre contre le principe de la République qui ne fut, on le sait, proclamé dans la constitution de 1875 qu'à une voix de majorité.

Le Martiniquais Deproge, médecin de la marine en service dans son pays, lors de l'épidémie qui désola la Guadeloupe en 1865, s'offrit pour aller soigner les cholériques et mourut victime de son dévouement. Le magistrat Cochinat, de la Martinique, démissionna au 2 décembre et acquit une grande notoriété à Paris comme homme de lettres ; il fut le collaborateur du très célèbre créole « Dumas père ».

Ajoutons tout bas, car les républicains de l'île n'aiment pas qu'on le leur rappelle, que la Martinique a donné à la France une impératrice, à la Turquie une sultane.

La Guadeloupe a vu naître le fameux chevalier de Saint Georges, homme d'épée et musicien ; les poètes Léonard, Campenon, le peintre Lethière qui fut directeur de l'Académie française à Rome ; Gobert (fils du général) qui prit part aux journées de juillet et fonda par testament deux prix annuels que l'Académie Française et l'Académie des inscriptions décernent aux auteurs des meilleurs ouvrages sur l'histoire de France ; le savant Sainte Claire Deville. L'illustre citoyen Barbès, le Bayard de la démocratie, dont une des grandes artères de Paris porte le nom, était né à la Guadeloupe. Je ne puis résister au plaisir de vous citer la superbe devise qu'il s'était faite : « On a un nom pour recevoir des blessures dans ce nom, au service de la vérité et de la République, comme un corps pour être troué de balles, toujours au même service ». Barbès, on le sait, protesta contre la grâce que lui accorda Napoléon III et s'exila volontairement. La Guadeloupe compte en ce moment même l'un de ses enfants chirurgien et professeur en renom à l'Académie de médecine.

En vérité, la Guadeloupe et la Martinique, ne sont-elles pas des morceaux de la France ! Françaises autant qu'on peut l'être, elles témoignent d'un loyalisme sincère envers la Métropole et répugneraient profondément à une annexion à la Grande République Nord-Américaine.

Malgré les déceptions quelquefois amères, malgré les rigueurs, les injustices même qu'elles eurent à subir, soit de la part de la nature, soit de la part des hommes les plus qualifiés pour les soutenir et les encourager, en dépit de dispositions économiques peu favorables à leur développement régulier, la Guadeloupe et la Martinique sont demeurées à travers les mécomptes et les siècles, indéfectiblement unies à la France ; l'esprit de rancune ou de révolte ne les a pas entamées comme tant d'autres

colonies européennes. Leur passé tout de travail et d'énergie nous répond de leur avenir. Elles continueront, n'en doutez pas, à vous apporter sans réserve les trésors de leur sol et leurs dévouements. C'est que leurs enfants, au cœur droit, se sont donnés à vous sans l'arrière pensée de se reprendre jamais; la persévérance de leurs initiatives et la légitimité de leurs aspirations ne sauraient tarder d'être bien comprises par votre nation, en quête de progrès et de justice, aujourd'hui plus que jamais et je ne désespère pas de voir renaître bientôt sur ma terre d'origine une prospérité qu'elle a déjà connue.





6